

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann  
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SINNAEVE Emilie

### 2024/043 – Comité de jumelage - désignation d'un référent

VU le courriel en date du 16 février 2024 de M. le Maire de la Chartre-sur-le-Loir concernant le Comité de Jumelage de Syke et notamment la nomination pour chaque commune, d'un élu référent pour le Jumelage de Syke ;

Vu la candidature de M. Bruno GODREAU

Sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Bruno GODREAU, référent pour le Jumelage de Syke.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024  
Pour le Maire absent, l'Adjoint  
Jean-Yves RICHARD

Secrétaire de séance  
Mme SINNAEVE Emilie

